



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

## Comment signaler une erreur sur son permis de conduire ?

Vérfifié le 15 avril 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

### Permis de conduire

Vous avez demandé votre permis en ligne

Si le permis de conduire **que vous venez de recevoir** contient une erreur, vous devez le signaler en ligne sur le site de l'ANTS.

Il peut s'agir d'une des erreurs suivantes :

- Faute d'orthographe ou de saisie sur votre état civil (erreur de saisie de votre fait non corrigée par le service instructeur)
- Oubli de catégorie ou mauvaise catégorie
- Erreur dans la date de validité du nouveau titre
- Mention restrictive ou droit supplémentaire oublié

#### Signaler une erreur à la réception du permis de conduire

Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

Accessible avec vos identifiants ANTS ou via [FranceConnect: titreContent](#).

Préparez un exemplaire recto/verso photographié ou numérisé de votre permis de conduire.

Dans le menu proposé, choisir "Je souhaite signaler une erreur sur mon permis de conduire reçu il y a moins de 6 mois".

Vous pouvez joindre tout document justificatif pour faire corriger la ou les erreurs constatée(s).

Accéder au  
service en ligne ↗  
(<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/signaler-une-erreur-sur-votre-permis>)

**▲ Attention :** vous pouvez utiliser ce téléservice uniquement si vous avez demandé votre permis en ligne sur le site de l'ANTS. Par ailleurs, vous ne pouvez pas demander à une personne de faire la démarche à votre place.

Vous pouvez suivre la production de votre permis en ligne :

#### Permis de conduire : suivre l'avancement de sa demande de conduire

Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

Accessible avec [FranceConnect: titreContent](#) ou avec vos identifiants ANTS.

Accéder au  
service en ligne ↗  
(<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>)

Vous l'avez demandé par courrier

Si vous souhaitez signaler une erreur sur un permis demandé par courrier, vous devez demander un nouveau permis en ligne. Par exemple, un ancien permis.

Dans le menu proposé sur le site de l'ANTS, choisissez "**Demande de fabrication d'un nouveau permis de conduire**".

Vous avez besoin des éléments suivants :

- [Photo-signature numérique](#) ↗ (<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-votre-photo-et-votre-signature-numerisee>) (si vous n'avez pas accès à un service de photo et de signature numérique, il vous est proposé de remplir et d'envoyer par

courrier un formulaire photo-signature (FPS) lors de la téléprocédure)

- Pièces justificatives au format numérique (pièce d'identité (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31057>), justificatif de domicile (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31847>))
- Adresse mail ou numéro de téléphone mobile pour être informé de l'avancement de l'instruction et de la production du permis de conduire

---

Demande en ligne d'un nouveau permis en cas de perte, vol, détérioration ou changement d'état civil

Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

Accessible avec un vos identifiants ANTS ou via [FranceConnect: titreContent](#)

Accéder au  
service en ligne ↗  
(<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/perte-vol-deterioration-fin-de-validite-ou-changement-d-etat-civil>)

Vous pouvez suivre la production de votre permis en ligne :

---

Permis de conduire : suivre l'avancement de sa demande de conduire

Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

Accessible avec [FranceConnect: titreContent](#) ou avec vos identifiants ANTS.

Accéder au  
service en ligne ↗  
(<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>)

## Permis international

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

Permis délivré par le Cert de Cherbourg

Pour signaler une erreur sur un permis de conduire international, vous devez vous adresser au Cert de Cherbourg.

Joignez les justificatifs nécessaires à votre lettre.

Où s'adresser ?

- Cert de Cherbourg - Permis international  
Ce service traite les demandes de PCI sauf si votre permis de conduire a été délivré par la préfecture de police de Paris.  
La démarche se fait **par courrier postal uniquement**.

**Par courrier**

CERT PCI

CS 20001

50653 CHERBOURG EN COTENTIN Cedex

Permis délivré par la préfecture de police de Paris

Pour signaler une erreur sur un permis de conduire international, vous devez vous adresser au Crepic.

Joignez les justificatifs nécessaires à votre lettre.

Où s'adresser ?

- Centre de ressources des échanges de permis de conduire étrangers et permis internationaux de conduite (Crepic)

**Par courrier exclusivement**

Préfecture de Police de Paris

DPG / SDCLP

Centre de ressources des échanges de permis de conduire étrangers et des permis internationaux de conduite (Crepic)

1 bis rue de Lutèce

75 195 Paris Cedex 04

## Permis obtenu par échange

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

Permis délivré par le Cert de Nantes

Pour signaler une erreur sur un permis obtenu par échange d'un permis étranger, vous devez vous adresser au Cert de Nantes.

Joignez à votre demande la copie du permis français qui comporte l'erreur et la copie de tout justificatif appuyant votre demande.

Où s'adresser ?

- Cert de Nantes - Échange de permis de conduire étrangers

**Par courrier uniquement**

CERT de Nantes  
Section Qualité - Interventions  
TSA 53526  
44035 NANTES Cedex 1

Permis délivré par la préfecture de police de Paris

Pour signaler une erreur sur un permis obtenu par échange d'un permis étranger, vous devez vous adresser au Crepic.

Joignez à votre demande la copie du permis français qui comporte l'erreur et la copie de tout justificatif appuyant votre demande.

Où s'adresser ?

- Centre de ressources des échanges de permis de conduire étrangers et permis internationaux de conduite (Crepic)

**Par courrier exclusivement**

Préfecture de Police de Paris  
DPG / SDCLP  
Centre de ressources des échanges de permis de conduire étrangers et des permis internationaux de conduite (Crepic)  
1 bis rue de Lutèce  
75 195 Paris Cedex 04

#### Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

#### Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](https://legifrance.gouv.fr)
- [gouvernement.fr](https://gouvernement.fr)

- [data.gouv.fr](https://data.gouv.fr)

## Nos partenaires

- 

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0